

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUZE SUR LE MIGNON

L'an deux mil treize, le trente et un Mai à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MORISSET, Maire.

Etaient présents : M. GUIGNARD, Mme SAUVION, M. RIGAUDEAU, M. VRIGNAUD et Mme MERCIER, Adjoints.
Mesdames ÉMAURÉ, GAUTIER, BONNEAU, Messieurs BERTRAND, GABORIT, LABSOLU, MAYE, SAIVRE

Absents excusés : Mme AIRAUD (pouvoir donné à Mme BONNEAU), Mme BEAU (pouvoir donné à M. VRIGNAUD), M. BERNACCHI (pouvoir donné à M. BERTRAND), Mme SIMON,

Absent : M PUBERT

Secrétaire de séance : M. SAIVRE

Date de la convocation : 21 mai 2013

Membres en exercice :

. en exercice : 19
. présents : 14
. votants : 17

Objet : *Demande de subvention d'équipement pour l'achat d'un terrain*

Dans le cadre de l'acquisition d'un terrain, M. MORISSET propose au Conseil Municipal de déposer auprès de la CAN une demande de subvention d'équipement de 60.359 € pour aider au montage financier du projet.

Conformément à l'article L 5216-5(VI) du Code Général des Collectivités Territoriales, une subvention d'équipement peut être versée de la part d'une Communauté d'Agglomération à ses communes membres après accords respectifs et concordants exprimés par les deux organes délibérants. Son montant ne peut excéder 50% du coût total de l'opération HT, déduction faite des subventions éventuelles obtenues.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- arrête le plan de financement du projet comme suit :
Dépenses : Coût de l'opération HT : 120.720 € (prix du terrain)

Recettes :

Subventions d'équipement CAN : 60.359 €
Autofinancement : 60.361 €

- sollicite la CAN pour l'octroi d'une subvention d'équipement à hauteur de 60.359 €
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
079-217901701-20130531-2013-05-31-9-DE
Date de télétransmission : 11/06/2013
Date de réception préfecture : 11/06/2013

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.


Mauzé, le 11 Juin 2013

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage et de la transmission
en Préfecture le 11 Juin 2013.
Le Maire,


JL MORISSET




JL MORISSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUZE SUR LE MIGNON

L'an deux mil treize, le trente et un Mai à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MORISSET, Maire.

Etaient présents : M. GUIGNARD, Mme SAUVION, M. RIGAUDEAU, M. VRIGNAUD et Mme MERCIER, Adjoint.
Mesdames ÉMAURÉ, GAUTIER, BONNEAU, Messieurs BERTRAND, GABORIT, LABSOLU, MAYE, SAIVRE

Absents excusés : Mme AIRAUD (pouvoir donné à Mme BONNEAU), Mme BEAU (pouvoir donné à M. VRIGNAUD), M. BERNACCHI (pouvoir donné à M. BERTRAND), Mme SIMON,

Absent : M PUBERT

Secrétaire de séance : M. SAIVRE

Date de la convocation : 21 mai 2013

Membres en exercice :

. en exercice : 19
. présents : 14
. votants : 17

Objet : *Convention d'adhésion-projet entre la Commune de Mauzé sur le Mignon et l'EPF de Poitou-Charentes (EPF PC) – acquisition d'un terrain cadastré AH 12 appartenant à l'EPF PC*

Dans le cadre de la convention d'adhésion-projet signée le 29 novembre 2011 par la Commune de Mauzé-sur-le-Mignon et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF PC), ce dernier a acquis le 30 novembre 2012 la parcelle cadastrée AH 12 (80 a 48 ca), sise au lieu-dit « Le Bourg » (zone AU du PLU approuvé).

Cette parcelle est située dans le périmètre du projet d'habitat intergénérationnel porté par la Commune. Les autres terrains compris dans le périmètre appartiennent déjà à la Commune.

Vu la convention d'adhésion-projet signée avec l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF PC) le 29 novembre 2011 et notamment l'article 9 « La démarche de revente »,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 2 mai 2013,

Considérant qu'il est utile que la Collectivité rachète dans les meilleurs délais le foncier déjà acquis par l'EPF PC afin d'y réaliser son projet d'aménagement,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle décrite ci-dessus moyennant un montant de 123 889,23 € TTC, TVA sur marge incluse, soit un

Accusé de réception en préfecture
079-217901701-20130531-2013-05-31-4-DE
Date de télétransmission : 11/06/2013
Date de réception préfecture : 11/06/2013

montant HT de 123.396,24 € comprenant le prix d'achat du foncier (120 720 €), les frais d'acte et la contribution aux frais de structure,

- autorise le Maire à signer l'acte authentique à venir,
- mandate Maître SEGALEN, notaire à Mauzé-sur-le-Mignon (79), pour suivre le dossier,
- prend en charge les frais de notaire et les frais annexes (notamment l'apurement du compte de gestion lié au portage foncier),
- impute les dépenses sur les crédits inscrits au budget communal chapitre 21 – article 2111,
- donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Mauzé, le 11 Juin 2013

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage et de la transmission
en Préfecture le 11 Juin 2013

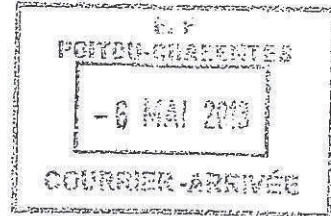
Le Maire,


JL MORISSET




JL MORISSET





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
SERVICE FRANCE DOMAINE
44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 19149
79061 NIORT CEDEX 9
TELEPHONE : 05.49.06.39.36
TELECOPIE : 05.49.24.63.32

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

N° 2013/170V0311

Enquêteur : Sonia MARACHE

Courriel : sonia.marache@dgifp.finances.gouv.fr

1 - Propriétaire : Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes

2 - Date de réception de la demande d'avis : 19 avril 2013

3 - Situation du bien : MAUZE SUR LE MIGNON

- adresse : « Le bourg »

- références cadastrales : section AH n°12 d'une superficie de 80a 48ca.

4 - Description sommaire : Parcelle de terre de forme rectangulaire.

5 - Réglementation d'urbanisme :

En zone INah au POS.

6 - Conditions de la vente :

Vente dans le cadre d'une convention signée par l'EPF PC et la Commune de Mauzé-sur-Le Mignon le 29 novembre 2011 prévoyant une valeur vénale de 120 720 € HT.

7 - Détermination de la valeur vénale actuelle :

Le prix de vente de 120 720 € HT est conforme à la valeur vénale du bien et n'appelle pas d'observation de la part du service.

8 - Observations :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

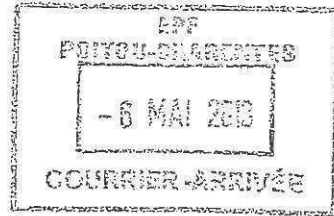
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A NIORT, le 2 mai 2013

Pour l'Administrateur Général
des Finances Publiques,
Le contrôleur des Finances Publiques
Patricia HUTCHINSON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



NIORT, LE 2 MAI 2013

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 19149
79061 NIORT CEDEX 9
TELEPHONE : 05.49.06.39.36
PORTABLE : 06 58 18 35 93
TELECOPIE : 05.49.24.63.32

	Attrib.	Info	Observations
DG			
DAF			
DO	X		LR → LX

Monsieur le Directeur
Etablissement Public Foncier
de Poitou-Charentes
18-22 boulevard Jeanne d'Arc - BP 70432
86011 POITIERS CEDEX

BORDEREAU D'ENVOI DE PIECES

N/Réf : 2013/170V 0311

Affaire suivie par Sonia MARACHE

V/Réf : 2013/JB/348

Affaire suivie par Louis ANDREO

Désignation des pièces	Nombre
Avis du Domaine sur la valeur vénale d'une parcelle de terre sise sur la commune de Mauzé sur le Mignon..	1

Le Contrôleur des Finances Publiques

Patricia HUTCHINSON